

**COMMUNE D'ORIOLE EN ROYANS**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 AVRIL 2026.**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16/04/2026 à 19 h 00, suite à la convocation du 08/04/2026, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DALLON, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents sauf Séverine DHERBASSY : absente excusée  
 Secrétaire de séance : Christiane THOMAS

**I DELIBERATIONS**

**1- Approbation du compte de gestion 2025 du Receveur Municipal - budget communal**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le Compte Administratif Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE le compte de gestion 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**2- Approbation du compte de gestion 2025 du Receveur Municipal - budget eau et assainissement**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le Compte Administratif Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE le compte de gestion 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**3- Approbation des Comptes Administratifs 2025 - budget communal**

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

- **Investissement :**

Dépenses : Prévu :	343 320.00 €
Réalisé :	338 879.42 €
Reste à réaliser :	3 975.00 €

Recettes : Prévu :	343 320.00 €
Réalisé :	256 425.37 €
Reste à réaliser :	31 830.00 €

- **Fonctionnement :**

Dépenses : Prévu :	994 129.00 €
Réalisé :	337 043.78 €

Recettes : Prévu :	994 129.00 €
Réalisé :	998 050.56 €

- **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	- 82 454.05 €
Fonctionnement :	661 006.78 €
<b>Résultat global :</b>	<b>578 552.73 €</b>

#### 4- Approbation des Comptes Administratifs 2025 - budget eau et assainissement

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

- **Investissement :**

Dépenses : Prévu :	440 316.00 €
Réalisé :	329 884.00 €
Reste à réaliser :	8 000.00 €

Recettes : Prévu :	440 316.00 €
Réalisé :	405 404.23 €
Reste à réaliser :	34 170.00 €

- **Fonctionnement :**

Dépenses : Prévu :	180 000.00 €
Réalisé :	160 241.76 €

Recettes : Prévu :	180 000.00 €
Réalisé :	180 587.21 €

- **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	75 520.23 €
Fonctionnement :	20 345.45 €
<b>Résultat global :</b>	<b>95 865.68 €</b>

#### 5- Affectation des résultats 2025 - budget communal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	168 200.55 €
- Un excédent reporté de :	492 806.23 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	661 006.78 €
- Un déficit d'investissement de :	82 454.05 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	27 855.00 €
Soit un besoin de financement de :	54 599.05 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

• Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	661 006.78 €
• Affectation complémentaire en réserve (1068)	54 599.05 €
• Résultat reporté en fonctionnement (002)	606 407.73 €
• Résultat d'investissement reporté (001) Déficit	82 454.05 €

#### 6- Affectation des résultats 2025 – budget eau et assainissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	3 316.41 €
- Un excédent reporté de :	23 661.86 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	20 345.45 €
- Un excédent d'investissement de :	75 520.23 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	26 170.00 €
Soit un besoin de financement de :	101 690.23 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent 20 345.45 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) 0 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) 20 345.45 €
- Résultat d'investissement reporté (001) Excédent 75 520.23 €

#### **7- Vote des taux d'imposition 2026**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières et préfère engager un travail sur les constructions faites sans document d'urbanisme afin que tous les contribuables soient sur le même pied d'égalité et que certains ne payent pas toujours plus pour les autres.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux et de fixer les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 13.35 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.36 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.54 %

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DÉCIDE** de maintenir les taux d'impôt communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.35 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.36 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.54 %.

#### **8- Vote du Budget Primitif 2026 – budget communal**

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

##### **Investissement :**

Dépenses :	246 031.00 €
Recettes :	246 031.00 €

##### **Fonctionnement :**

Dépenses :	1 054 426.00 €
Recettes :	1 054 426.00 €

#### **9- Vote du Budget Primitif 2026 - eau et assainissement**

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026

##### **Investissement :**

Dépenses :	171 641.00 €
Recettes :	171 641.00 €

##### **Fonctionnement :**

Dépenses :	178 545.00 €
Recettes :	178 545.00 €

## **II – AFFAIRES DIVERSES**

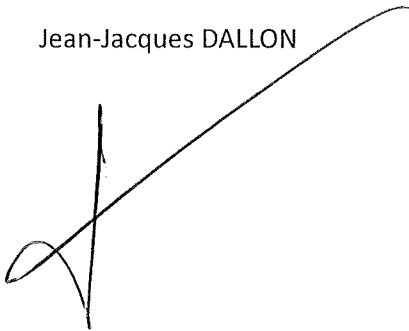
- Remerciements à Laurent BRET pour la préparation de la réunion pour le marché de Noël  
Un règlement intérieur a été établi à l'attention des participants.

- Sébastien AGERON est chargé de contacter Christophe FAURE pour le passage de l'épareuse dans la commune.
- Communauté de Communes Royans Vercors : Présidente : Nancy Filet-Coche et Vice-Présidente : Florence PESENTI.
- Syndicat des Eaux de la Rive Gauche de la Lyonne : Président : Dominique RICHAUD et Vice-Président : Jean-Jacques DALLON.  
Il est prévu de changer les statuts pour avoir 2 délégués titulaires par commune au lieu d'un délégué titulaire et un délégué suppléant
- Commission personnel communal se réunira pour préparer la convention périscolaire
- Commission journal communal : une réunion est prévue le mardi 28/04/2026 à 19 h
- Mercredi 20 mai 2026 de 10 h à 16 h 30 dans la cour de l'école d'Oriol en Royans, SOLIHA solidaires pour l'habitat organise des animations gratuites autour de la mobilité. Démonstration d'accessoires innovants par l'ergothérapeute de SOLIHA.

Séance levée à 21 h

Le Maire,

Jean-Jacques DALLON



Le secrétaire de séance,

Christiane THOMAS

